Revendications des femmes et des filles africaines pour la COP27

mardi 1er novembre 2022

En janvier 2022, un groupe de féministes africaines, pour la plupart des militantes ayant un engagement de longue date avec le groupe de travail sur les femmes et le genre (Women and Gender Constituency), a créé le groupe de travail des féministes africaines pour la COP27 dans le but de mobiliser les féministes africaines avant la COP27. L'objectif était de garantir que les voix, les revendications, les aspirations et la vision des féministes africaines soient centrées sur les processus et les résultats de la COP27. En avril 2022, un appel public a été lancé pour élargir la représentation du groupe de travail. À ce jour, plus de 150 féministes y participent. L'adhésion au groupe de travail est ouverte à toute personne s'identifiant comme féministe africaine.

Sommaire de cet article

- Introduction
- Cadre
- Revendications
- A propos du groupe de travail

Défendons notre pouvoir : Revendications des femmes et des filles africaines pour la COP27

Texte ci-dessous. Téléchargement avec les notes et références en bas du texte.

Introduction

Les négociations sur le climat de 2022 (COP27) auront lieu sur le continent africain pour la première fois en six ans. Dans ce contexte, les féministes africaines issues des cinq régions du continent se sont réunies pour lancer ensemble des revendications collectives qui devraient être traitées lors de la COP27. Les féministes africaines qui ont contribué à ce document travaillent au sein de l'écosystème climatique afin de mener des actions à grande échelle sur une série de thèmes prioritaires, notamment le leadership des femmes et des jeunes dans les processus climatiques, la transition énergétique, le financement climatique, la technologie et les exigences interdépendantes de justice climatique, sociale et économique.

Cadre

Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme une fois de plus l'adage féministe selon lequel le changement climatique constitue une menace grave et grandissante pour notre bien-être collectif et pour la santé de notre planète. Selon la sixième évaluation du GIEC (IPCC AR6, 28 février 2022), le changement climatique induit par l'homme provoque des bouleversements graves et profonds dans la nature et affecte ainsi la vie de milliards de personnes dans le monde.1 Ce sont les écosystèmes et les personnes les moins aptes à y

faire face qui sont les plus durement touchés. Bien que le changement climatique affecte toutes les couches de la population, il frappe de plein fouet les pays dont les moyens de subsistance dépendent le plus des ressources naturelles. De plus, dans ces pays, les femmes doivent généralement faire face à des dangers multiples et le coût des répercussions du changement climatique, du patriarcat, de la pauvreté persistante et des inégalités croissantes est plus élevé pour elles. Le réchauffement climatique en Afrique progresse plus rapidement que la moyenne mondiale et le rapport du GIEC considère qu'il est très probable que ce phénomène continue sur l'ensemble du continent au cours du 21e siècle. L'accroissement de la variabilité des précipitations a intensifié les sécheresses et les inondations, aggravant ainsi la situation dans des régions déjà exposées aux catastrophes. La hausse des températures va amplifier le stress hydrique existant, exerçant une pression encore plus forte sur le système agricole, en particulier sur les petits exploitants agricoles et les producteurs de denrées alimentaires, dont la majorité est constituée de femmes. Aux yeux d'un grand nombre de communautés africaines, l'environnement naturel ne constitue pas seulement une source de sécurité en termes de nourriture, d'abri et d'énergie, il recèle également un vaste ensemble de ressources essentielles et diversifiées : de la médecine traditionnelle à la culture en passant par le patrimoine, les coutumes et des siècles d'histoire et de connaissances accumulées. Si nous ne stoppons pas l'évolution du changement climatique, nous risquons non seulement de détruire les écosystèmes, mais aussi l'âme même du continent. Les Nations Unies estiment que 80 % des réfugiés climatiques son t des femmes. Au nord-est du Nigeria, par exemple, de nombreuses activités humaines sont responsables d'une accélération du changement climatique et de ses impacts, entraînant une pénurie de ressources comme l'eau, la nourriture et la terre. Les statistiques de l'Organisation internationale des migrations (OIM) (2021) ont révélé que les femmes représentent 53 % des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) dans cette région touchée par un conflit.4 Pourtant, les femmes (en particulier les femmes africaines) sont trop souvent exclues des lieux de décision et des coulisses du pouvoir où sont élaborés et conçus les politiques et les programmes relatifs au changement climatique.

Le sixième rapport d'évaluation du GIEC (« Impacts, adaptation et vulnérabilité5 — deuxième partie »), dans lequel le colonialisme a été identifié comme l'un des principaux moteurs du changement climatique, expose bien la complexité et l'interconnexion qui caractérisent la vulnérabilité. Ce constat donne du crédit aux appels à la justice climatique pour l'hémisphère sud, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en place de nouveaux systèmes qui renoncent à l'oppression et à l'exploitation des personnes et de la nature, pour se tourner vers la prise en charge et le bien-être collectifs. Le rapport a réaffirmé que la lutte contre les inégalités dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, et dans la participation à la prise de décision et au leadership, est essentielle pour atteindre la justice climatique et de genre. Il a également révélé le caractère essentiel de l'adoption de mesures et d'investissements intentionnels à long terme en matière de politiques et de programmes destinés à soutenir l'évolution des règles, des normes et des comportements sociaux, afin de remédier aux inégalités structurelles et de créer un environnement propice à l'adaptation effective des groupes marginalisés au changement climatique.

Bien qu'elles soient confrontées à de multiples défis et à une marginali sation structurelle, les femmes, les filles et les populations autochtones africaines mènent un travail exceptionnel pour protéger l'environnement naturel et lutter contre le changement climatique. Les solutions locales qui ont été testées et se sont avérées justes et transformatrices pour les femmes peuvent être retracées à travers le continent : des projets d'énergie verte dans les zones rurales de l'Ouganda pour les ménages et les coopératives agricoles, à l'autonomisation des femmes en milieu rural par le biais d'un développement intégré et résilient au climat en Éthiopie, en passant par les groupes locaux de femmes au Nigeria qui s'engagent avec le Fonds vert pour le climat (GCF). Ces solutions et bien d'autres, qui continuent d'être documentées par Women and Gender Constituency témoignent de la valeur inestimable que représente le leadership des femmes, dans toute leur

diversité, dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, investir dans le leadership des femmes et dans les solutions qu'elles proposent n'est pas seulement pertinent et juste, cela constitue aussi en soi une stratégie de lutte contre le changement climatique.

Revendications

Représentation, leadership et participation : les féministes africaines demandent l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels nationaux et ceux de la CCNUCC. Nous exigeons

1. Une représentation paritaire et un engagement significatif des femmes, des filles, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des jeunes dans leurs pluralités à tous les processus sur le changement climatique, à l'échelle mondiale et nationale.

2. Des opportunités de développement des connaissances et des compétences pour les femmes, les filles et les jeunes en rapport avec les processus climatiques, afin de favoriser leur engagement dans les délégations nationales et les processus politiques mondiaux.

3. La priorité à l'investissement dans la mise en oeuvre et le suivi du Plan d'action pour l'égalité des sexes (PAG) de la CCNUCC, y compris au soutien des points focaux nationaux pour l'égalité des sexes en matière de changement climatique. Une revue intermédiaire de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des activités contenues dans le Plan d'action sur le genre est en cours. Plusieurs progrès ont été enregistrés, mais il reste encore beaucoup de travail. Le soutien des points focaux nationaux pour l'égalité des sexes en matière de changement climatique des pays de l'hémisphère Sud doit être une priorité si l'on veut réaliser pleinement les objectifs du GAP et accélérer l'intégration du genre dans tous les processus et programmes nationaux de changement climatique.

Une transition juste et équitable pour tous pour l'abandon des énergies fossiles : Nous exigeons

4. L'engagement de la part des pays développés à cesser immédiatement tout nouvel investissement dans les énergies fossiles et l'énergie nucléaire, avec un passage clair et de toute urgence d'une économie reposant sur ce type d'énergie à une économie durable, juste et féministe, centrée sur l'utilisation des énergies renouvelables en tenant compte de la dimension de genre.

5. Le retrait de la part des pays développés, en particulier ceux de l'Union européenne, du Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE) et arrêter son élargissement à d'autres pays. Ce traité permet aux entreprises du secteur du charbon, du pétrole et du gaz d'entraver la transition vers un système énergétique propre en leur conférant le pouvoir de poursuivre les gouvernements devant des tribunaux secrets et des arbitres commerciaux, dont la motivation n'est pas de protéger la planète, mais plutôt de protéger les intérêts de ces entreprises.

6. Une approche ciblée et multidimensionnelle pour soutenir les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables d'Afrique, des petits États insulaires, d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique qui constituent l'hémisphère Sud, par des investissements dans des énergies sûres et propres afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de créer des emplois et de renforcer les économies locales.

7. Des projets d'énergie renouvelable, sûre et propre qui réduisent la charge du travail de soins non rémunéré, auquel les femmes et les filles consacren t jusqu'à 75 % de leur temps7 (les programmes d'énergie renouvelable et propre transformateurs axés sur l'égalité des sexes ont démontré leurs

multiples bénéfices pour la santé et la subsistance).

Financement de la lutte contre le changement climatiques

Les féministes africaines exigent la mise à disposition d'un financement de la lutte contre le changement climatique adéquat, accessible, abordable, flexible et centré sur les droits humains, comme une question de justice et d'équité. Nous demandons une transparence et une responsabilisation accrues pour les contributions annoncées et les fonds publics versés par les pays développés. Nous exigeons :

8. La création d'une facilité de financement dédiée et exempte de dette pour les pertes et dommages afin de soutenir de toute urgence les pays en développement qui doivent actuellement faire face à de multiples pertes et dommages causés par la crise climatique. Il est injuste et inhumain que les pays et communautés en développement soient délaissés, poussés à utiliser des ressources déjà rares ou piégés dans un cycle d'endettement pour une crise à laquelle ils contribuent peu.

9. La mise à disposition dans son intégralité de la somme de 100 milliards de dollars par an pour le financement de la lutte contre le changement clim atique. Les besoins en financement des pays africains ont été estimés à 250 milliards de dollars par an. Ainsi, le nouvel objectif chiffré collectif pour la lutte contre le changement climatique doit dépasser la barre des 100 milliards de dollars tout en veillant à maintenir le réchauffement en dessous des 1,5 °C.

10. L'augmentation du financement des mesures d'adaptation en donnant la priorité aux subventions plutôt qu'aux prêts. Ainsi, les pays à faible revenu, déjà lourdement endettés et confrontés à un endettement insoutenable, pourront financer des programmes d'adaptation qui assurent des filets de protection sociale et augm entent la résilience des communautés aux chocs climatiques, tout en réduisant la charge des soins lorsque les services publics sont inadaptés, sous-financés ou défaillants à la suite de sévères perturbations climatiques.

11. La réévaluation des modalités de financement par les institutions et les mécanismes dédiés afin de garantir un financement flexible adapté aux différents contextes et aux besoins de groupes distincts, notamment les femmes, les jeunes et les peuples autochtones. Il s'agit notamment de repenser l'approche qui consiste à acheminer les sommes nécessaires au financement de la lutte contre le changement climatique, nota mment en cas de pertes et de dommages, vers les communautés réellement touchées, par opposition aux programmes organisés par l'ONU et au secteur privé.

12. Un engagement et une inclusion significatifs des femmes, des fill es et des jeunes dans l'élaboration des critères de financement et l'allocation des fonds pour les projets liés au changement climatique, et notamment l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologie et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

13. Les gouvernements et les organismes de financement de la lutte contre le changement climatique doivent mettre à disposition des fonds pour soutenir le travail des points focaux pour l'égalité des sexes en matière de changement climatique (NGCCFP) et les programmes de lutte contre le changement climatique transformateurs axés sur l'égalité des sexes.

14. Le renforcement des capacités gouvernementales en matière de budgétisation sensible à la dimension de genre pour les projets relatifs au changement climatique.

Agriculture et droits fonciers : Les féministes africaines exigent

15. Un meilleur accès pour les femmes à la terre et aux ressources productives, ainsi qu'un

financement flexible et sans endettement pour la production agricole écologique et les efforts en matière de souveraineté alimentaire.

16. La protection des droits des petits agriculteurs et producteurs de denrées alimentaires, des pêcheries artisanales, des pasteurs et des peuples autochtones contre les pertes et les dommages causés par le changement climatique, les expulsions, les abus et les violences.

17. Le respect des droits des communautés à contrôler librement leur agriculture et leurs systèmes de semences et d'alimentation locaux, ainsi que le respect des droits des agriculteurs traditionnels tels que définis dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture9 (ces efforts contribueront à mieux préserver la santé des personnes, la planète et les moyens de subsistance locaux en soutenant les petits producteurs de denrées alimentaires, en particulier les femmes. Les investissements dans des systèmes alimentaires durables locaux et diversifiés favorisent également la souveraineté alimentaire et réduit la dépendance des pays vis-à-vis de la production et des importations de produits alimentaires gérées par les entreprises néolibérales).

Technologie : Les féministes africaines exigent

18. L'arrêt immédiat de la pratique de la « biopiraterie » (l'appropriation et l'exploitation commerciale non autorisées des connaissances et des ressources génétiques des communautés agricoles et autochtones par des individus ou des institutions qui cherchent à obtenir un contrôle monopolistique exclusif par le biais des brevets ou de la propriété intellectuelle). Les peuples autochtones préservent et conservent ces ressources depuis des générations, et en particulier les femmes en tant que gardiennes de celles-ci. La biopiraterie restreint l'utilisation future de ces ressources sans pour autant offrir de compensation aux communautés dont elles sont issues. Les développements technologiques liés au changement climatique doivent intégrer les savoirs spécifiques des autochtones et des femmes et en offrir une compensa tion, tout en répondant à leurs besoins, notamment en termes d'accessibilité, de commodité d'utilisation, d'accessibilité financière, d'efficacité et de durabilité.

19. Que les investissements du secteur privé dans les mesures d'atténuation et les technologies ne viennent pas se substituer aux investissements publics. L'optimisation des rendements monétaires des investissements du secteur privé risque de compromettre la satisfaction des besoins de bien-être public face à la crise climatique. La privatisation des réponses à la crise climatique ne fera qu'engendrer la marchandisation de la lutte contre le changement climatique, renforcer le néocolonialisme contre ceux qui sont affectés de manière disproportionnée et promouvoir le capitalisme néolibéral.

20. L'abandon du financement de fausses solutions et de solutions tech nologiques non testées, non durables et imposées, qui ne sont au final rien de plus que des systèmes de génération de profits pour les investissements privés étrangers.

Intersectionnalité et articulation avec d'autres programmes de travail : Les féministes africaines exigent

21. L'intégration de la dimension de genre dans les politiques, les programmes et les budgets nationaux liés au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophes, afin de lutter contre la violence sexiste et de renforcer la fourniture de services liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR). Plus précisément, il s'agit pour le secrétariat de la CCNUCC, les points focaux nationaux sur l'égalité des sexes et le changement climatique, ainsi que les entreprises et les parties concernées d'encourager la collaboration entre les entités gouvernementales

travaillant sur le changement climatique, l'égalité des sexes, la santé et les SDSR, afin que les considérations relatives aux SDSR puissent être incluses dans les politiques et les programmes relatifs au climat à l'échelle nationale, y compris les CDN et les PNA.

22. Le développement de stratégies nationales d'apprentissage relatives au climat qui soient transformatrices en matière d'égalité des sexes, qui reconnaissent l'importance du leadership des jeunes en donnant la priorité à l'engagement civique, aux compétences vertes, aux habiletés fondamentales, aux processus politiques et à l'activisme, et qui vimpliquent de manière significative les filles et les jeunes femmes dans le développement de ces stratégies. (Action for Climate Empowerment — ACE)

23. Que l'accent soit mis sur les droits humains et le renforcement de la sécurité des droits humains des femmes et des défenseurs de la justice climatique, en particulier dans les zones de conflit, en réduisant la prolifération des armes à feu et en dénonçant le militarisme.

24. La protection des sources d'eau et des bassins versants tels que les forêts naturelles afin d'assurer la disponibilité de l'eau pour les communautés, ce qui permettrait indirectement de réduire la charge de travail des femmes et des filles. Le droit fondamental de disposer de l'eau doit être protégé par des évaluations approfondies en matière sociale et d'impact environnemental, avec une approche genrée, avant l'approbation de tout projet de gestion de l'eau transfrontalier ou inter-pays, notamment les projets hydroélectriques.

25. La préservation des océans et des écosystèmes côtiers (tels que les deltas des fleuves, les estuaires, les dunes de sable, les mangroves et les récifs coralliens) en développant des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces pour faire face aux impacts néfastes du changement climatique et de la pollution environnementale. Cela inclut la lutte contre l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement des océans et l'acidification des océans.

26. Une étroite corrélation avec d'autres cadres politiques internationaux, tels que les objectifs de la Convention sur la Biodiversité (CBD), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et l'Action Féministe pour la Justice du Forum Génération Egalité. L'accent doit être mis sur la transmission d'enseignements et la création de partenariats et de cadres de collaborations afin de garantir que les priorités communautaires en matière de réduction des risques de catastrophes, de résilience et de conservation soient financées et mises en oeuvre de manière adéquate.

27. Une rupture avec les modèles économiques capitalistes néolibéraux qui exploitent de manière excessive, injuste et non durable les ressources naturelles et le corps des femmes pour assouvir la cupidité de quelques individus et pays au détriment du développement durable de nombreux pays en développement et de la santé de la planète.

A propos du groupe de travail

En janvier 2022, un petit groupe de féministes africaines, pour la plupart des militantes ayant un engagement de longue date avec le groupe de travail sur les femmes et le genre (Women and Gender Constituency), a créé le groupe de travail des féministes africaines pour la COP27 dans le but de mobiliser les féministes africaines avant la COP27, qui se tiendra en Égypte. L'objectif était de garantir que les voix, les revendications, les aspirations et la vision des féministes africaines soient centrées sur les processus et les résultats de la COP27. En avril 2022, un appel public a été lancé pour élargir la représentation et assurer l'inclusivité du groupe de travail. À ce jour, plus de 150 féministes y participent. L'adhésion au groupe de travail est ouverte à toute personne

s’identifiant comme féministe africaine.

Copyright © Site de l’Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2597